



ARRÊTÉ N° 2023/07

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 03 janvier 2023 de la Société L&C, sise 6 lotissement Le Vieux Moulin à – 83590 - GONFARON représentée par Monsieur Jean-Michel LEVAIS,

ARRÊTE

Article 1:

L'entreprise L&C est autorisée à procéder à la mise en place d'un échafaudage et à utiliser le domaine public communal afin d'effectuer des travaux au n° 8 rue Cotte Paille pour le compte de Monsieur LANGLOIS Sébastien, tel que présenté dans sa demande en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie. Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

Article 2:

Pendant la période des travaux stipulée à l'article 3 du présent arrêté, la rue des Quatre Coins sera fermée à la circulation entre 8h et 17h.

Article 3:

La présente permission de voirie est valable du lundi 30 janvier au lundi 20 février 2023 inclus

Article 4:

La signalisation réglementaire sera mise à disposition par la Mairie puis maintenue et retirée par le pétitionnaire ou son mandataire qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 5:

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 03 janvier 2023.

Le Maire,
Fernand BRUN

